



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

comités d'entreprise

Question écrite n° 101083

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, sur la taxation envisagée des activités sociales et culturelles de comités d'entreprise. La disposition avait en effet été envisagée puis abandonnée lors du projet de loi dit « travail », relatif au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. L'objectif était de récupérer 1,4 milliards d'euros sur la dotation attribuée aux salariés, en taxant les ayants droit. Une telle mesure aurait un impact conséquent sur les activités sociales et culturelles des comités d'entreprise, et porterait plus largement un coup d'arrêt à toute une partie de l'économie sociale et solidaire. Cette disposition reviendrait aussi à oublier que ces activités constituent la pierre angulaire de l'existence d'un grand nombre d'entreprises dans le secteur de la culture, du sport, du loisir et du social. Les professionnels du secteur rappellent enfin qu'une telle mesure aurait des effets destructeurs et aboutirait à des reculs dans l'accès aux vacances, aux loisirs et à la culture, mais aussi à la restauration. Ainsi, elle souhaite savoir si une telle taxation dangereuse est toujours envisagée par le Gouvernement, et pour quel calendrier.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101083

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 décembre 2016](#), page 9929

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)